

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 17 juillet 2020, à compter de 17 h 10, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le président le 11 juillet 2020, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Jeu de Paume (salle Annexe) à Blois.
Christophe DEGRUELLE, Président, préside la séance.

Présents :

Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michèle AUGÉ, Françoise BAILLY, Yves BARROIS, Stéphane BAUDU, Malik BENAKCHA, Christelle BERENGER, François BORDE, Jérôme BOUJOT, Jean-Albert BOULAY, Philippe BOURGUEIL, Yann BOURSEGUIN, Henry BOUSSIQUE, Jean-Noël CHAPPUIS, François CROISSANDEAU, Sébastien CROSNIER, Yves CROSNIER-COURTIN, Viviane DABIN, Philippe DAMBRINE, Christophe DEGRUELLE, Mathilde DESJONQUÈRES, Christèle DESSITE, Axel DIEUZAIDE, Alain DUCHALAIS, Philippe DUMAS, Marie-Claude DUPOU, Ozgür ESKI, Marie-Agnès FÉRET, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB, François FROMET, Lionella GALLARD, Corinne GARCIA, Paul GILLET, Philippe GUETTARD, Yann LAFFONT, Valéry LANGE, Nicole LE BELLU, Christelle LECLERC, Stéphane LEDOUX, David LEGRAND, Catherine LHÉRITIER, Éveline MARIER, Baptiste MARSEAULT, Christian MARY, Philippe MASSON, Patrick MENON, Rachid MERESS, Didier MOËLO, Pierre MONTARU, Maryse MORESVE, Jean-Marc MORETTI, Pierre OLAYA, Nicolas ORGELET, Étienne PANCHOUT, Mathilde PARIS-DE PIREY jusqu'à la délibération n° A-D2020-137, Joël PASQUET, Éric PESCHARD, Alain PROT, Christophe REDOUIN, Ludivine REMAY, Audrey ROUSSELET, Mourad SALAH-BRAHIM, Isabelle SOIRAT, Odile SOULÈS, Serge TOUZELET, Guy VASSEUR, Alain VÉE, Pierre WARDEGA.

Pouvoirs :

Françoise BEIGBEDER donne pouvoir à Yann LAFFONT, Gérard CHARZAT donne pouvoir à Catherine LHÉRITIER, Kadiatou DIAKITÉ donne pouvoir à Christelle LECLERC, Marc GRICOURT donne pouvoir à Jérôme BOUJOT, Claire LOUIS donne pouvoir à Corinne GARCIA, Hélène MENUU donne pouvoir à Nicolas ORGELET, Catherine MONTEIRO donne pouvoir à Ozgür ESKI, Joël PATIN donne pouvoir à Yann BOURSEGUIN, Fabienne QUINET donne pouvoir à Christelle BERENGER, Pauline SALCEDO donne pouvoir à Marie-Agnès FÉRET, Benjamin VÉTELÉ donne pouvoir à Mourad SALAH-BRAHIM, Gildas VIEIRA donne pouvoir à Christophe DEGRUELLE.

Suppléants :

Michel FESNEAU est suppléé par Olivier GUILLON, Catherine LE TROQUIER est suppléée par Éric JANVIER, Bernard PANNEQUIN est suppléé par Jean-Michel GUILLOT, Joël RUTARD est suppléé par Annick BARRÉ.

Excusés :

Mathilde PARIS-DE PIREY à partir de la délibération n° A-D2020-138.

Début de séance 17 h 10

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe REDOUIN

N° A-D2020-109	FINANCES – Budget principal et budgets annexes - Exercice 2019 - Comptes de gestion
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par Monsieur Pascal DUBOIS, Trésorier de Blois Agglomération, sont certifiés conformes par l'ordonnateur et qu'ils n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-110	FINANCES – Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable dissous - Exercice 2019 - Comptes de gestion
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- déclarer que les comptes de gestion présentés pour l'exercice 2019 par Monsieur Pascal DUBOIS, Trésorier de Blois Agglomération, sont certifiés conformes par l'ordonnateur et qu'ils n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-111	FINANCES – Budget principal et budgets annexes - Exercice 2019 - Comptes administratifs
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications figurant sur l'attestation de conformité du comptable public relative au résultat reporté, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser ainsi que leurs affectations budgétaires dans ces budgets 2019,
- arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision : Le Conseil communautaire élit François FROMET pour présider le vote et le débat sur les comptes administratifs 2019.

Christophe DEGRUELLE, président, ne participant pas à l'examen de cette délibération, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité des votes exprimés avec 2 abstentions (Malik BENAKCHA et Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN), la proposition de cette délibération.

N° A-D2020-112	FINANCES – Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable dissous - Exercice 2019 - Comptes administratifs
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- constater les identités de valeurs avec les indications figurant sur l'attestation de conformité du comptable public relative au résultat reporté, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision : Le Conseil communautaire élit François FROMET pour présider le vote et le débat sur ces comptes administratifs 2019.

Christophe DEGRUELLE, président, Yves CROSNIER-COURTIN et François CROISSANDEAU, anciens présidents desdits syndicats, ne participant pas à l'examen de cette délibération, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité des votants la proposition de cette délibération.

N° A-D2020-113	FINANCES – Budget annexe Assainissement collectif - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire d'exploitation 2019 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 1 911 539,37 €,
- le solde disponible d'exploitation est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002) pour 1 751 337,14 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-114	FINANCES – Budget annexe Immeubles de rapport - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2019 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 55 669,82 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-115	FINANCES – Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2019 en réserve obligatoire (compte 1068) pour 2 024 584,53 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-116	FINANCES – Budget annexe Lac de Loire - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire d'exploitation 2019 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 32 773,76 €,
- le solde disponible d'exploitation est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002) pour 84 429,48 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-117	FINANCES – Budget annexe Ordures ménagères - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2019 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 303 707,79 €,
- le solde disponible de fonctionnement est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 2 887 187,64 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-118	FINANCES – Budget annexe Transports - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire d'exploitation 2019 à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002) pour 631 318,47 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-119	FINANCES – Budget annexe ZAE Artouillat (commune de Chailles) - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2019 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 97 105,26 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-120	FINANCES – Budget annexe ZAE Cino Del Duca (commune de Blois) - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2019 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 1 136 344,00 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-121	FINANCES – Budget annexe ZAE La Boissière (commune de Saint Sulpice de Pommeray) - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2019 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 144 350,00 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-122	FINANCES – Budget annexe ZAE Les Guignières (commune de Blois) - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2019 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 160 577,00 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-123	FINANCES – Budget annexe ZAE Les Muriers (commune d'Herbault) - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2019 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 679 585,09 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-124	FINANCES – Budget annexe ZAE Malakoff (commune d'Averdon) - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2019 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 104 038,52 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-125	FINANCES – Budget annexe ZAE Ménars - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2019 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 101 012,98 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-126	FINANCES – Budget annexe ZAE Sambin - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2019 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 1 763,07 €.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-127	FINANCES – Versement d'une subvention d'équipement au Syndicat mixte du Pays des Châteaux
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le versement d'une subvention d'équipement de 15 000 € TTC au Syndicat mixte du Pays des Châteaux, au titre de l'année 2020, pour l'investissement en signalétique cyclable ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-128	FONCIER – Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2019, réalisées par Agglopolys et son concessionnaire 3 Vals Aménagement
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par Agglopolys et son concessionnaire, 3 Vals Aménagement, présenté pour l'année 2019, joint en annexe.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-129	PERSONNEL TERRITORIAL – Fixation du tableau des emplois au 1er juillet 2020
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les créations, transformations et suppressions d'emplois détaillées en annexe n° 1 à la présente délibération,
- adopter en conséquence le tableau des emplois de la collectivité tel que joint en annexe n° 2 à la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-130	PERSONNEL TERRITORIAL – Régime indemnitaire - ajustement technique
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'abroger les délibérations du Conseil communautaire n° A-D-2018-311 du 6 décembre 2018 et n° A-D-2019-109 du 16 mai 2019 relatives au régime indemnitaire,
- décider d'approuver l'attribution du régime indemnitaire dans les conditions figurant dans le présent rapport,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-131	MOBILITÉS – Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public routier urbain de voyageurs de la Communauté d'agglomération de Blois - Avenant n° 8 au contrat avec la société KEOLIS
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter l'avenant n° 8 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport

urbain de voyageurs, conclu avec la société KEOLIS,

- autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-132	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Parc d'activités des Châteaux (La Chaussée Saint-Victor) - Concession d'aménagement confiée à la SEM 3 Vals Aménagement - Approbation du Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) Exercice 2019 - Prévisions 2020 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'avance de trésorerie
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé, après avoir pris connaissance du compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Parc d'activités des Châteaux » concédée à la SEM 3 Vals Aménagement, et conformément aux dispositions de l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme, de :

- donner acte à la SEM 3 Vals Aménagement de la transmission du compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) de l'exercice 2019-2020 pour l'opération concédée du « Parc d'activités des Châteaux »,
- approuver ce compte-rendu annuel à la collectivité locale 2019-2020,
- approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'avance de trésorerie en date du 10 novembre 2017, ayant pour objet de modifier les modalités de remboursement de l'avance consentie par Agglopolys à la SEM,
- autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application du CRACL 2019-2020 de la concession d'aménagement du « Parc d'activités des Châteaux » et à signer toutes pièces nécessaires relatives à ce dossier.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-133	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Zones d'activités du « Bout des Hayes » et du « Bout des Hayes Ouest » (Blois-Villebarou) - Concession d'aménagement confiée à la SEM 3 Vals Aménagement - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) - Exercice 2019 - Prévisions 2020
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé après avoir pris connaissance du compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération Zones d'activités du « Bout des Hayes » et du « Bout des Hayes Ouest » concédée à la SEM 3 Vals Aménagement, et conformément aux dispositions de l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme, de :

- donner acte à la SEM 3 Vals Aménagement de la transmission du compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) de l'exercice 2019-2020 pour l'opération concédée Zones d'activités du « Bout des Hayes » et du « Bout des Hayes Ouest »,
- approuver ce compte-rendu annuel à la collectivité locale 2019-2020,
- autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application du CRACL 2019-2020 de la concession d'aménagement Zones d'activités du « Bout des Hayes » et du « Bout des Hayes Ouest ».

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-134	HABITAT – Approbation du règlement d'attribution des aides à l'habitat privé dans le cadre du dispositif Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2020-2025
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le projet de règlement d'attribution des aides à l'habitat privé sur le périmètre de l'OPAH-RU sur la période 2020-2025,
- décider que les aides prévues dans le règlement d'intervention seront attribuées dans la limite des crédits disponibles,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-135	HABITAT – Approbation du règlement d'attribution des aides à l'habitat privé dans le cadre du dispositif Programme d'Intérêt Général (2020-2025)
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le projet de règlement d'attribution des aides à l'habitat privé sur le périmètre du Programme d'Intérêt Général (2020-2025),
- décider que les aides prévues dans le règlement d'intervention seront attribuées dans la limite des crédits disponibles,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-136	HABITAT – Mise en place d'un comité d'engagement des aides à l'habitat et désignation des membres élus
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser la création du comité d'engagement des aides à l'habitat et sa composition, telle que présentée ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-137	HABITAT – Amélioration de l'habitat - Convention de partenariat avec la Banque des Territoires relative au financement de l'OPAH-RU
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec la Banque des Territoires,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-138	MARCHÉS PUBLICS – COMMANDE PUBLIQUE - Élection des membres la commission d'appel d'offres
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- procéder à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres communautaire :

Seule une liste a été présentée au secrétariat de l'assemblée dans les conditions fixées par la délibération n°A-D2020-090 du 10 juillet 2020 :

Titulaire n° 1 : Nicole le BELLU, Suppléant n° 1 : Valéry LANGE,
Titulaire n° 2 : Henry BOUSSIQUOT, Suppléant n° 2 : Didier MOËLO,
Titulaire n° 3 : Benjamin VÉTELÉ, Suppléant n° 3 : Pauline SALCEDO,
Titulaire n° 4 : Malik BENAKCHA, Suppléant n° 4 : Alain VÉE,
Titulaire n° 5 : Philippe GUETTARD, Suppléant n° 5 : Eric PESCHARD.

Décision :

- à l'unanimité des votants, le conseil communautaire :
 - * approuve le principe du recours au vote électronique,
 - * désigne Françoise BAILLY et Axel DIEUZAIDE pour occuper les fonctions d'assesseurs,

- résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 83

Nombre de suffrages blancs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 36

Suffrages obtenus par la liste présentée : 70

N° A-D2020-139	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - Élection des membres de la commission de délégation de service public
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- procéder à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission prévue par l'article L. 1411-5 du CGCT :

Seule une liste a été présentée au secrétariat de l'assemblée dans les conditions fixées par la délibération n° A-D2020-091 du 10 juillet 2020 :

Titulaire n° 1 : Valéry LANGE, Suppléant n° 1 : Alain VÉE,

Titulaire n° 2 : Didier MOËLO, Suppléant n° 2 : Claire LOUIS,

Titulaire n° 3 : Catherine LHÉRITIER, Suppléant n° 3 : Odile SOULÈS,

Titulaire n° 4 : Mathilde DESJONQUÈRES, Suppléant n° 4 : Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN,

Titulaire n° 5 : Alain PROT, Suppléant n° 5 : Alain DUCHALAIS.

Décision :

- à l'unanimité des votants, le conseil communautaire :

* approuve le principe du recours au vote électronique,

* désigne Françoise BAILLY et Axel DIEUZAIDE pour occuper les fonctions d'assesseurs,

- résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 83

Nombre de suffrages blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 75

Majorité absolue : 38

Suffrages obtenus par la liste présentée : 75

N° A-D2020-140	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - Élection des membres - Rôle de commission de contrôle
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- procéder à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux parmi les conseillers communautaires titulaires,

- désigner comme membres de la commission les 2 associations locales suivantes :

* l'association « UFC Que Choisir 41 »,

* l'association « consommation, logement, cadre de vie (CLCV) »

chacune de ces associations étant représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

- déléguer, au président ou à son vice-président délégué à la présidence de la CCSPL, la compétence pour saisir la commission consultative des services publics locaux afin d'examiner les rapports et bilans à lui soumettre chaque année et de recueillir son avis, dans les différents cas prévus par le CGCT,

- décider que la CCSPL fera office de commission de contrôle et assurera la mission de vérification des comptes, prévue aux articles R. 2222-1 et suivants du CGCT.

Décision :

- à l'unanimité des votants, le conseil communautaire :

* désigne comme membres de la commission, les associations « UFC Que Choisir 41 » et CLCV, chacune étant représentée par un titulaire et un suppléant,

* délègue au président ou à son représentant, la compétence pour saisir la CCSPL

* décide que la CCSPL fera office de commission de contrôle et assurera la mission de vérification des comptes, prévue aux articles R. 2222-1 et suivants du CGCT

* approuve le principe du recours au vote électronique pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la CCSPL,

* désigne Françoise BAILLY et Axel DIEUZAIDE pour occuper les fonctions d'assesseurs,

Seule une liste a été présentée au secrétariat de l'assemblée dans les conditions fixées par la délibération n° A-D2020-092 du 10 juillet 2020 :

titulaire n° 1 Philippe DUMAS
titulaire n° 2 Baptiste MARSEAULT
titulaire n° 3 Françoise BEIGBEDER
titulaire n° 4 Yann BOURSEGUIN
titulaire n° 5 Malik BENAKCHA
- résultat du scrutin secret :

suppléant n° 1 Catherine LHERITIER
suppléant n° 2 Hélène MENU
suppléant n° 3 Alain DUCHALAIS
suppléant n° 4 Alain PROT
suppléant n° 5 Gildas VIEIRA

Nombre de votants : 83
Nombre de suffrages blancs : 8
Nombre de suffrages exprimés : 75
Majorité absolue : 38

Suffrages obtenus par la liste présentée : 75

N° A-D2020-141	URBANISME PRÉVISIONNEL - PLUi – COMMISSION LOCALE DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (CLSPR) - Désignation des représentants
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :
- nommer de nouveaux représentants pour le collège des élus de la Commission Locale de Site Patrimonial Remarquable, les autres membres nommés restant inchangés :

Pour le collège des élus, le Président présente les candidatures de :

TITULAIRES :
Françoise BAILLY,
Jérôme BOUJOT,
Hélène MENU,
Catherine MONTEIRO.
SUPPLÉANTS :
Paul GILLET,
Corinne GARCIA,
David LEGRAND,
Yann LAFFONT.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées prennent effet immédiatement.

Collège des associations (inchangé) :

TITULAIRES :
Christian NICOLAS, Président, Les Amis du Vieux Blois,
Michèle JOIGNY, Vice-Présidente, Les Amis du Château de Blois,
Anette DOIRE, Fondation Patrimoine – Délégué Loir-et-Cher,
Anne-Marie LLANTA, Directrice CAUE de Loir-et-Cher.
SUPPLÉANTS
Jean-Paul SAUVAGE, Vice-Président, Les Amis du Vieux Blois,
Laure DUCLO, Les Amis du Château de Blois,
Serge TOUZELET, Fondation Patrimoine - Délégué Mécénat, Ménars,
Aateca SABBAR, Architecte-Urbaniste CAUE de Loir-et-Cher.

Collège des personnalités qualifiées (inchangé) :

TITULAIRES :
Benjamin FAUGEROUX, Architecte,
Jean-Michel AUBRY, Architecte en retraite,
Bruno MARMIROLI, Directeur Mission Val de Loire,
Bernard RUEL, Architecte du Patrimoine.
SUPPLÉANTS :
Sébastien LEMAIRE, Architecte,
Lolita VOISIN, Directrice école du Paysage,
Myriam LAIDET, Mission Val de Loire,
Chantal COLLEU-DUMOND, Directrice du domaine Régional de Chaumont-sur-Loire.

- autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération en collaboration avec les services de l'État.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-142	ASSAINISSEMENT – Composition du conseil d'exploitation de la régie Assainissement d'Agglopolys désignation des membres et de la directrice de la régie
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- procéder à la désignation de 8 membres titulaires issus du conseil communautaire pour siéger au conseil d'exploitation de la régie :

Jérôme BOUJOT,
Hélène MENUU,
Alain PROT,
Gérard CHARZAT,
Catherine LHÉRITIER,
Maryse MORESVE,
Yves CROSNIER-COURTIN,
Philippe GUETTARD.

- procéder à la désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie choisis en fonction de leurs compétences et/ou de l'intérêt qu'ils portent au service public de l'assainissement :

- . Le président du SMAEP Val-de-Cisse ou son délégué,
- . Le président du SMAEP Saint-Claude-de-Diray ou son délégué,
- . L'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV),
- . L'association UFC Que Choisir 41.

- désigner Madame Laure-Anne CHAPELLE comme directrice de la régie Assainissement d'Agglopolys,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour la désignation de membres du conseil communautaire pour siéger au conseil d'exploitation de la régie, **le Président présente les candidatures de :**

Jérôme BOUJOT,
Hélène MENUU,
Alain PROT,
Gérard CHARZAT,
Catherine LHÉRITIER,
Maryse MORESVE,
Yves CROSNIER-COURTIN,
Philippe GUETTARD.

Pour les personnes qualifiées, outre les représentants des associations CLCV et « UFC Que Choisir 41 », **le Président présente les candidatures de :**

Jean-Luc BIGUET,
Henri BURNHAM,
Henri LEROUX.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-143	CYCLE DE L'EAU – Composition du conseil d'exploitation de la régie Eau de Blois / Agglopolys désignation des membres et de la directrice de la régie
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner comme membres titulaires et suppléants les personnes listées ci-dessous :

Structure	Titulaire CC	Suppléant CC	Titulaire CM	Suppléant CM
Agglopolys / SIAEP Val de Cisse	Christophe DEGRUELLE			Jean-Louis SLOVAK
ex SIAEP Santenay/Valencisse		Gérard CHARZAT	Pierre BOUQUIN	
Ex SIAEP Averdon-Villerbon		Jean-Marc MORETTI	Jean-Luc BIGUET	
ex SIEAP Cellettes/Chitenay/ Cormeray		Joël PASQUIER	Jacky BIGOT	
Ex SIAEP Chailles/Candé/Seur	Yves CROSNIER-COURTIN	Yves BARROIS		
ex SIAEP Cour-Cheverny/Cheverny	Lionella GALLARD	François CROISSANDEAU		

ex Fossé/Marolles/Saint-Sulpice	SIAEP			Benoit GENAY	Fabien GILLES
ex SIAEP Herbault/Françay				Jean-Marc LABBÉ	Patrice CHAUVIN
ex SIAEP Rilly/Chaumont			Baptiste MARSEAULT	Olivier PILLET	
Blois	Jérôme BOUJOT	David LEGRAND			
Blois	Hélène MENOUE	Axel DIEUZAIDE			
Blois	Rachid MERESS	Etienne PANCHOUT			
Champigny-en-Beauce				Jérôme JEAN-FRANCOIS	Damien ROGER
Saint-Gervais-la-Forêt	Jean-Noël CHAPPUIS				Pierre HERAIZ
Villebarou	Philippe MASSON				Laurence BUCCELLI
La Chaussée-Saint-Victor	Philippe DUMAS	Marie-Claude DUPOU			
Saint-Denis-sur-Loire	Patrick MENON				Philippe VIGIE DU CAYLA
Les Montils	Alain DUCHALAIS				Jean-Claude RABIER
UFC que Choisir				1 titulaire + 1 suppléant	
CLCV				1 titulaire + 1 suppléant	

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- désigner Madame Laure-Anne CHAPELLE comme directrice de la régie de l'Eau de Blois / Agglopolys,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-144	CYCLE DE L'EAU – COMMISSION DE PROGRESSION PROFESSIONNELLE (CPP) pour les agents de droit privé de la Direction du cycle de l'eau - Désignation des représentants
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour la Commission de Progression Professionnelle, parmi les Conseillers communautaires pour représenter l'employeur .

Le Président présente les candidatures de :

TITULAIRES : Christophe DEGRUELLE et Jérôme BOUJOT.

SUPPLÉANTS : Corinne GARCIA et Yann BOURSEGUIN.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- dire que la commission est également composée de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants représentants du personnel,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-145	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Centre Hospitalier Simone Veil de Blois - Conseil de surveillance - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération de Blois
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner, suite au renouvellement du conseil communautaire consécutif aux élections des 15 mars et 28 juin 2020, 2 représentants de la Communauté d'agglomération de Blois pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois. Le Président présente les candidatures de : Marie-Claude DUPOU et Françoise BAILLY,

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-146	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) - Désignation des représentants
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner 1 titulaire et 1 suppléant, pour siéger au sein de la conférence du territoire du Loir-et-Cher.

Le Président présente les candidatures de : Yann BOURSEGUIN (titulaire) et Alain DUCHALAIS (suppléant).

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-147	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES ET DES ACTIVITÉS DE LOISIRS (COSAL) - Désignation des représentants
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner deux représentants de la Communauté d'agglomération auprès du COSAL,

Le Président propose les candidatures suivantes : Jean-Marc MORETTI et Jean-Albert BOULAY.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-148	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – OBSERVATOIRE LOIRE - Désignation des représentants
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner sept conseillers communautaires pour représenter la Communauté d'agglomération au conseil d'administration de l'association Observatoire Loire,

Le Président présente les candidatures suivantes :

Nicole LE BELLU, Baptiste MARSEAULT, Audrey ROUSSELET, Hélène MENOUE, Henry BOUSSQUOT, Marie-Claude DUPOU, Catherine MONTEIRO.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

-autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-149	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART) - Désignation des représentants
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant, au sein du GART,

Le Président présente les candidatures suivantes : Didier MOËLO (titulaire), Ozgür ESKI (suppléant).

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-150	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPLE) - Désignation des représentants dans les collèges et lycées
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration des établissements suivants :

Le Président propose les candidatures suivantes :

1) EPLE de BLOIS

- a) Lycées

Lycée F. Philibert Dessaignes : Patrick MENON,

Lycée Augustin Thierry : Valéry LANGE,

Lycée Sonia Delaunay : Philippe MASSON,

Lycée hôtelier : Françoise BEIGBEDER,

Lycée agricole : Michel FESNEAU,

Lycée Camille Claudel : Jean-Marc MORETTI.

- b) Collèges

Collège Michel Bégon : Christèle DESSITE,

Collège de Vienne : Jérôme BOUJOT,

Collège Rabelais : Kadiatou DIAKITÉ,

Collège Augustin Thierry : Valéry LANGE,

Collège des Provinces : Marie-Claude DUPOU.

2) EPLE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Collège Crocheton : Nicole LE BELLU.

3) EPLE VINEUIL

Collège Marcel Carné : Audrey ROUSSELET.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-151	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – UNIVERSITÉ DE TOURS - Désignation des représentants
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner pour représenter la Communauté d'agglomération auprès de l'Université de Tours, un titulaire et un suppléant,

Le Président propose les candidatures suivantes : Yann LAFFONT (titulaire) et Isabelle SOIRAT (suppléante).

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-152	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES (INSA) CENTRE-VAL DE LOIRE - Désignation des représentants
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner, parmi les membres du conseil communautaire, un représentant titulaire et un représentant suppléant appelé à le remplacer en cas d'empêchement au conseil d'administration de l'INSA Centre-Val de Loire,

Le Président propose les candidatures suivantes : Yann LAFFONT (titulaire) et Isabelle SOIRAT (suppléante).

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-153	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – BUREAU INFORMATION JEUNESSE - Désignation des membres du Conseil d'Administration et du Bureau
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner 5 membres parmi les conseillers communautaires pour le représenter au Bureau information Jeunesse.

Le Président propose les candidatures suivantes : Pierre OLAYA, Michèle AUGÉ, Mourad SALAH-BRAHIM, Ludivine REMAY, Ozgür ESKI.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-154	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MAISON DE L'EMPLOI - Désignation des membres du Conseil d'Administration et du Bureau
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner quatre membres constitutifs du Conseil d'Administration ainsi que deux membres siégeant au bureau de la Maison de l'emploi :

Le Président présente les candidatures suivantes : Michèle AUGÉ (CA), Pierre OLAYA (CA), Benjamin VÉTELÉ (CA et bureau), Ozgür ESKI (CA et bureau).

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-155	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MISSION LOCALE DU BLAISOIS - Désignation des représentants
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner 6 représentants pour représenter Agglopolys au sein de l'association « Mission Locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes du blaisois »,

Le Président présente les candidatures suivantes : Pierre OLAYA, Ludivine REMAY, Mourad SALHA-BRAHIM, Isabelle SOIRAT, Christèle DESSITE, Ozgur ESKI.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-156	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMMISSION LOCALE D'INSERTION - Désignation des représentants
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner un membre titulaire et un membre suppléant chargés de représenter la Communauté d'agglomération de Blois lors des réunions de la commission locale d'insertion,

Le Président présente les candidatures suivantes : Ozgur ESKI (titulaire), Yann BOURSEGUIN(suppléant).

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-157	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL - LEADER - Désignation de représentants au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale Val de Loire - Chambord.
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner 3 représentants titulaires et 3 suppléants au sein du Comité de programmation Leader du Groupe d'Action Locale Val de Loire – Chambord,

Le Président présente les candidatures suivantes :

titulaire	Christian MARY	suppléant	Nicolas ORGELET
titulaire	Baptiste MARSEAULT	suppléant	Philippe MASSON
titulaire	Guy VASSEUR	suppléant	Michel FESNEAU

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-158	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Soutien à la création ou au maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural - Désignation des élus du comité de gestion
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner, suite au renouvellement du conseil communautaire consécutif aux élections des 15 mars et 28 juin 2020, six membres pour siéger au comité de gestion du fonds,

Le Président présente les candidatures suivantes : Pierre OLAYA, Henry BOUSSIQUOT, Baptiste MARSEAULT, Michèle AUGÉ, Paul GILLET, Yves CROSNIER-COURTIN.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-159	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SCIC DES GRENIERS DE VINEUIL - Désignation d'un représentant
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner 1 élu pour siéger à l'assemblée générale, au sein du collège des collectivités,

Le Président présente la candidature suivante : Yann LAFFONT.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-160	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Sociétés anonymes HLM - Désignation d'un représentant aux assemblées générales
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner un représentant d'Agglopolys dans les assemblées générales des SA HLM,

Le Président présente les candidatures suivantes :

Loir-et-Cher Logement : Marie-Agnès FÉRET,
3F Centre-Val de Loire SA : Odile SOULÈS,
Terres de Loire Habitat : Valéry LANGE.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-161	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Agence de développement économique régionale DEV'UP Centre-Val de Loire - Désignation des représentants
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner un élu titulaire et un suppléant pour représenter Agglopolys à l'assemblée générale de DEV'UP.

Le Président présente les candidatures suivantes : Isabelle SOIRAT (titulaire) et Mathilde DESJONQUÈRES (suppléante).

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer cette délibération et tout document s'y rapportant.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-162	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ASSOCIATION INITIATIVE LOIR-ET-CHER - Désignation des représentants
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner un titulaire et un suppléant pour représenter Agglopolys à l'assemblée générale de l'association Initiative Loir-et-Cher.

Le Président présente les candidatures suivantes : Isabelle SOIRAT (titulaire) et Mathilde DESJONQUÈRES (suppléante).

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- désigner un titulaire pour représenter Agglopolys au conseil d'administration de l'association initiative Loir-et-Cher : Isabelle SOIRAT.

- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-163	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SAFER DU CENTRE - Désignation d'un représentant
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner un conseiller communautaire pour représenter Agglopolys au conseil d'administration de la SAFER du Centre.

Le Président présente la candidature suivante : Michel FESNEAU.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-164	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SYNDICATS D'EAU - Approbation de la modification des statuts du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable (SMAEP) du Val de Cisse et désignation des représentants d'Agglopolys dans ce syndicat
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les modifications statutaires du SMAEP du Val de Cisse dont Agglopolys est membre et approuver en conséquence les statuts modifiés, tels qu'annexés à la présente délibération,
- accepter de procéder au vote à scrutin public pour ce syndicat conformément aux termes de l'article 10 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020,
- procéder à l'élection des délégués pour représenter la Communauté d'agglomération au sein du SMAEP du Val de Cisse, soit 16 titulaires et 16 suppléants :

Valencisse			
titulaire	Jean-Louis SLOVAK	suppléant	Gérard BENCHETRIT
titulaire	Patrice JOBARD	suppléant	Dominique TURPIN
Valloire-sur-Cisse			
titulaire	Henri BURNHAM	suppléant	Christine ALLION
titulaire	Patricia GACOIN	suppléant	Jean-Marie BRUNEAU
titulaire	Michel FOUCHAULT	suppléant	Clémence COURTOIS
titulaire	Jean-Paul BRISSON	suppléant	Catherine LHERITIER
titulaire	Hubert DELORY	suppléant	Dominique GUYARD
titulaire	Marie-Cécile PACCHIANI	suppléant	Martine COURVOISIER
Monteaux			
titulaire	Philippe DAMBRINE	suppléant	Xavier GRIGNON
titulaire	Maire-Hélène HUON	suppléant	Hervé VERON
Mesland			
titulaire	Didier LAFFRAY	suppléant	Pierre-Alain GUERIN
titulaire	Patrick GIRARDI	suppléant	Jérôme HELTZLE
Veuzain-sur-Loire			
titulaire	Gérard HERSANT	suppléant	Pierre OLAYA
titulaire	Nicole LE BELLU	suppléant	Pascal LHUILLIER
titulaire	Yves LECUIR	suppléant	Jean-Paul BERNARD
titulaire	Marie CLEMENT	suppléant	Francine GALLOU

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération et à prendre toute mesure utile et notamment à transmettre, pour la mise en œuvre de la procédure, la présente délibération au SMAEP du Val de Cisse.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° A-D2020-165	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SEM 3 VALS AMÉNAGEMENT et TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT - Désignation des représentants d'Agglopolys pour les instances des SEM - Modification de la délibération A-D2020-108
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- abroger la délibération n° A-D2020-108 du 10 juillet 2020,
- confirmer les désignations adoptées le 10 juillet 2020 pour la SEM 3 VALS AMÉNAGEMENT suivantes : en qualité de représentants d'Agglopolys aux assemblées générales : François FROMET (titulaire) et Ozgür ESKI (suppléant), en qualité de représentants d'Agglopolys au conseil d'administration : François FROMET, Henry BOUSSQUOT, Valéry LANGE et Catherine MONTEIRO.
- remplacer les désignations au titre de la SEM TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT adoptées le 10 juillet 2020 par les désignations suivantes: en qualité de représentants d'Agglopolys aux assemblées générales : Isabelle SOIRAT (titulaire) et Serge TOUZELET (suppléant), en qualité de représentants d'Agglopolys au conseil d'administration : Serge TOUZELET, Isabelle SOIRAT et Guy VASSEUR.
- autoriser les personnes désignées à accepter toutes fonctions ou mandats qui pourraient leur être confiés au sein de ces sociétés,

- mandater François FROMET afin d'assurer la présidence du conseil d'administration de la SEM dédiée à l'aménagement et à l'équipement du territoire dont le capital serait détenu majoritairement par le groupe communal (Agglopolys, Ville de Blois, autres communes et / ou EPCI).

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

La séance est levée à 19 h 10

***Pour extrait conforme,
le Président, Christophe DEGRUELLE.***

Le recueil des actes administratifs à portée réglementaire d'Agglopolys, établi trimestriellement, en application du CGCT et notamment des articles L. 2131-1 et R. 5211-41, est consultable sur le site internet de l'agglomération (<http://www.agglopolys.fr/>) et à l'accueil de l'hôtel d'agglomération aux horaires d'ouverture au public